



Intervention en situation de crise

Bien que l'exposition à des événements traumatisants soit peu courante, les conséquences en sont non négligeables pour les entreprises et leurs employés. Ces situations peuvent déstabiliser la santé organisationnelle et psychologique, avoir de lourdes répercussions sur la capacité des employés à poursuivre leurs activités et entraver le fonctionnement global de l'entreprise.

Dans le cadre du programme d'aide, les employés, leurs représentants et les gestionnaires ont accès à un service spécialisé d'intervention en situation de crise pour les soutenir lorsqu'un événement difficile ou traumatisant survient.

Qu'est-ce qu'un événement traumatisant ?

Un événement traumatisant est défini comme une situation causant une détresse intense et/ou la peur de mourir, devant laquelle nous sommes impuissants.

Une situation inattendue, violente et extrêmement éprouvante dont une personne a été la victime ou le témoin peut entraîner des troubles anxieux très sévères.¹

Les réactions émotionnelles et comportementales face à ce type d'incidents peuvent varier et affecter les personnes dans leur vie professionnelle comme personnelle. Il est donc important pour l'organisation non seulement de faire face aux répercussions directes de l'événement, mais aussi d'aider ses employés à en gérer les contrecoups.

Voici quelques exemples d'événements traumatisants qui peuvent survenir en milieu de travail :

- Décès d'un employé
- Blessure grave subie par un employé
- Suicide
- Accident grave
- Agression physique ou sexuelle
- Vol à main armée
- Catastrophe naturelle (tremblement de terre, feu, inondation, etc.)
- Acte de terrorisme



Qu'est-ce que l'intervention en situation de crise ?

À la suite à d'un événement traumatisant, une équipe d'intervenants spécialisés sera disponible pour :

- Aider et accompagner l'organisation à faire face à l'événement
- Prévenir les chocs et le stress post-traumatique chez les victimes ou les témoins
- Permettre aux employés d'évacuer leurs émotions, verbaliser leur ressenti et diminuer leur anxiété
- Faciliter un retour efficace et en douceur aux activités quotidiennes

Le service d'intervention en situation de crise est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Une assistance téléphonique sera accessible en moins d'une heure, et un plan d'intervention sera mis en place pour que vous et vos employés puissiez bénéficier de l'intervention spécialisée dont vous avez besoin. Des intervenants seront disponibles dans les 48 heures* pour les situations qui nécessitent une intervention en entreprise.

Services offerts :

- Accompagnement psychologique spécialisé (24/7)
- Coaching de gestion immédiat par téléphone avec un intervenant spécialisé
- Présence d'un intervenant sur place (si nécessaire)
- Compte rendu de groupe afin de diminuer les conséquences liées au stress aigu
- Évaluation clinique pour déterminer si des suivis individuels sont nécessaires
- Suivis individuels au besoin

Comment y accéder ?

Pour faire appel au service d'intervention en situation de crise, veuillez nous contacter en composant le 1-877-455-3561.

Offert grâce à



* Le délai pourrait être plus long pour les régions éloignées.

1. Pauline Flairot, 2022, ESPT : définition, causes, symptômes, test, traitement de l'état de stress post-traumatique vu sur ESPT : définition, causes, symptômes, test, traitement de l'état de stress post-traumatique (msn.com)

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC} et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013, desjardinsassurancevie.com